



Réponse du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Monsieur Xavier Bettel, à la question parlementaire n°4130 des honorables députés Messieurs Franz Fayot et Yves Cruchten

- 1) **Monsieur le ministre condamne-t-il la dernière provocation du Ministre Ben Gvir ? Envisage-t-il de prendre des sanctions au niveau national ou d'en proposer au niveau européen contre cette personnalité ?**
- 2) **Est-ce que Monsieur le ministre a convoqué l'ambassadrice d'Israël pour exprimer la réprobation du Gouvernement ?**

Comme je l'ai déjà dénoncée le 21 mai 2026, l'attitude du ministre Ben Gvir est intolérable et inacceptable. Dans ce contexte, j'ai demandé que l'ensemble des personnes détenues soit traité avec dignité et libéré sans délai.

Par ailleurs, le ministre Ben Gvir fait déjà l'objet d'une interdiction d'entrée dans l'espace Schengen, suite à son inscription par les Pays-Bas dans le système d'information Schengen en septembre 2025.

Ce message clair a été transmis à l'ambassadrice d'Israël accréditée au Luxembourg lors d'une démarche que j'ai chargée la directrice des Affaires politiques d'effectuer afin de lui faire part de l'indignation du Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2026

Le Ministre des Affaires étrangères et du
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel